

QUESTION ÉCRITE P-2844/03
posée par Isabelle Caullery (UEN)
à la Commission

Objet: Aides aux compagnies aériennes pratiquant de bas tarifs

Compte tenu des diverses aides dont bénéficient les compagnies "low costs" pratiquant de bas tarifs (rabais, ristournes et autres subventions), la Commission peut-elle faire part de sa position et expliquer l'état actuel de son enquête sur les pratiques de gestion de l'aéroport de Charleroi?